



DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 27 février 2015 à 16 h 30, le bureau du conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Nombre de membres en exercice : 5.

Membres présents : Mesdames Monique Aliès, Sylvie Lopez et Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres absents ou excusés : Messieurs Serge Roques et Christophe Saint-Pierre.

Date de convocation : 4 février 2015.

5 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES ET DE MAINTENANCE DE DIVERS SYSTÈMES D'OUVERTURE

Vu le rapport n° 6.

Vu la délégation consentie par le conseil d'administration au bureau par délibération du 1^{er} septembre 2014.

Vu le marché de vérifications réglementaires et de maintenance de divers systèmes d'ouverture conclu avec la société AEFL.

Considérant que la liste des équipements du SDIS figurant en annexe 1 du CCTP du marché doit être modifiée pour tenir compte des ajouts et suppressions survenus.

Considérant que cette modification, objet du présent avenant, est sans effet sur le montant du marché.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le bureau du conseil d'administration autorise le président à signer l'avenant n° 1 ainsi que toute pièce y afférent.

Fait à Rodez, le 11 MARS 2015

Le Président,

Jean-Claude Anglars

